Pour copie conforme à l'original
Le gérant
A. BECQUET

**"ABC INVEST"**
**Société Civile**
**Au capital de 281.000,00 €**
**Siège social VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc**
**R.C.S. : SOISSON 915 404 420.**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 04 MARS 2025**

---

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
Le QUATRE MARS

Les associés de la "ABC INVEST", Société Civile au capital de 281.000,00 €, dont le siège est à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SOISSONS et identifiée sous le numéro SIREN 915 404 420.

Se sont réunis en assemblée générale sur la convocation faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis BECQUET, gérant de la société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
VINGT HUIT MILLE QUATRE VINGT DEUX PARTS, numérotées 1 à 28.082,
Ci .....28.082 Parts

Il constate qu'est également présente à la réunion :

- Madame Charline ZAMPARUTTI, propriétaire de :
DIX-HUIT PARTS numérotées 28.083 à 28.100,
Ci .....18 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital :
VINGT HUIT MILLE CENT PARTS, numérotées 1 à 28.100,
Ci.....28.100 parts

Le président constate que les personnes présentes réunissent la totalité des parts formant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

AB

## - ORDRE DU JOUR -

1°) Approbation du contrat d'apport par Monsieur Alexis BECQUET à la société,
2°) Augmentation du capital social,
3°) Modification corrélative des statuts,
4°) Pouvoirs

Le président déposé ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- le rapport de la gérance,
- le projet de contrat d'apport à recevoir par Maître Aurélien GABET, notaire à CAUDRY (Nord),
- le texte des statuts de la société,
- et le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

## PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver l'apport par Monsieur Alexis BECQUET, gérant associé susnommé, de la pleine propriété de CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SEIZE (53.116) parts sociales, numérotées de 55.285 à 108.400 qu'il détient dans la société, au profit de la société dénommée ABC INVEST, Société civile au capital de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (281.000,00 €), dont le siège social est à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS et identifiée sous le numéro 915 404 420.

Moyennant une valeur totale CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS (531.160,00 €) pour la totalité des parts apportées.

Et plus généralement aux charges et conditions reprises dans le projet de contrat d'apport porté à la connaissance de l'assemblée générale.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

AMB

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide, par suite de l'apport approuvé en première résolution, l'augmentation de capital de la société pour le porter de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (281.000,00 €) à HUIT CENT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE EUROS (812.160,00 €) par la création de 53.116 parts nouvelles de DIX EUROS (10,00 €) chacune de valeur nominale, numérotées de 28.101 à 81.216 entièrement libérées, qui seront intégralement attribuées à Monsieur Alexis BECQUET.

Ces titres qui seront soumis à toutes les dispositions statutaires, seront assimilés aux titres anciens et jouiront des mêmes droits à compter du début de l'exercice en cours.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION**

Les associés conviennent de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

***ARTICLE 8. - CAPITAL SOCIAL***

*Compte tenu des faits et actes relatés ci-dessus, le capital social s'élève à la somme de HUIT CENT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE EUROS (812.160,00 €).*

*Il est divisé en 81.216 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 81.216 entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées de la façon* suivante :

| ***Titulaires*** | ***Nombre de parts*** | ***Numérotation des parts*** |
|---|---|---|
| *Monsieur Alexis BECQUET* | *81.198* | *1 à 28.082 et 28.101 à 81.216* |
| *Madame Charline ZAMPARUTI* | *18* | *28.083 à 28.100* |
| ***TOTAL*** | ***81.216*** | ***1 à 81.216*** |

*[...]*

Le reste sans changement.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs nécessaires à Monsieur Alexis BECQUET, gérant de la société, avec faculté de substituer, à l'effet de régulariser tout acte constatant la réalisation du contrat d'apport et de l'augmentation de capital, et d'accomplir toutes formalités de publicités légales et autres qu'il y aura lieu.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant.